

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE

PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

Renforcer la sécurité alimentaire du territoire et valoriser la qualité de la production locale

Aide à la création de Magasins/Boutiques de Producteurs

1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE

De plus en plus de consommateurs cherchent à se rapprocher des agriculteurs afin de limiter les intermédiaires, redonner du sens à leur acte d'achat et avoir accès à des produits de qualité et locaux. La mise en œuvre des Amapéis et des marchés de producteurs, lancés par la Collectivité, ont été les premières concrétisations pour répondre à cette attente.

La crise sanitaire a montré l'intérêt d'aller plus loin dans la structuration des circuits courts, et le Département souhaite accompagner un déploiement de boutiques/magasins de producteurs sur le territoire.

A ce titre, le Département a voté en Commission Permanente du 14/10/2020, un dispositif d'aide en faveur de la création de Magasins/Boutiques de producteurs, dans lesquels seuls les produits bruts et/ou transformés seront autorisés.

Objectif du dispositif Créer une aide spécifique pour développer la création de Magasins/Boutiques de vente directe de productions locales en circuit court.

Bénéficiaires	- Groupements d'agriculteurs
Intensité de l'aide	90% des coûts admissibles, plafonné à 90 000 € par projet
Dépenses éligibles	Les coûts admissibles au bénéfice de l'aide pourront porter sur : <ul style="list-style-type: none"> - Investissement mobilier et numérique lié au local (bureau, caisse enregistreuse, ordinateur, enseigne, devanture...). - Matériel non roulant nécessaire à l'équipement du local (rayonnage, étales, chambre froide, vitrine frigorifique, chariot, caisse...). - Frais de publicité sur lieu de vente (PLV) - Les investissements financés devront être en lien direct avec la mise en œuvre opérationnelle du magasin ou de la boutique.
Enveloppe prévisionnelle	500 000 €
Période de mise en œuvre	Période 2020-2025

2. DEMANDEUR (à compléter par le demandeur)

<i>Coordonnées Demandeur</i>	Dénomination sociale :	
	Nom, prénoms du représentant légal :	
	N°SIRET :	
	Adresse postale :	
	Téléphone fixe :	Téléphone mobile :
	Adresse électronique :	
	Date :	Signature :

3. REGLE DE CUMUL

Le porteur de projet devra démontrer que chaque dépense présentée ne fasse pas l'objet d'un double financement tant privé que public.

4. PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE

Montage des dossiers de demande d'aide :

Dépôt d'un dossier de demande d'aide pour l'année en cours comprenant à minima :

- le présent formulaire de demande dûment complété et signé,
- copie du bail commercial, titre de propriété ou convention de mise à disposition pour le local

Il sera également transmis les documents suivants pour chaque demandeur :

- Copie de la pièce d'identité ou du Passeport du représentant légal
- RIB/IBAN au nom de la structure
- Extrait K Bis ou extrait statut INSEE pour les sociétés
- Le cas échéant, attestation de la CGSS 2020 pour la structure, démontrant que l'exploitation est régulièrement déclarée pour 2020 et identifiant le statut de l'exploitant (activité agricole : à titre principal ou secondaire)

- Liste des investissements et dépenses envisagés et une copie des devis correspondants
- Le plan de financement de l'opération

Dépôt des demandes : Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement- SIPT – 0262 90 35 22 ou par courriel (magasindeproducteurs@cg974.fr)

Instruction des demandes : sous 2 mois à partir de la date de réception de la demande. Le service instructeur de votre demande d'aide se réserve le droit de demander d'autres pièces complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires lors de l'instruction du dossier.

Conventionnement : Après instruction, si la demande d'aide est validée par le Département, une convention de subventionnement sera établie.

5 INFORMATION CONCERNANT VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, nous vous informons que le Département de La Réunion collecte sur ce formulaire des données personnelles vous concernant. La base légale de ce traitement de données est l'obligation légale. Les données collectées peuvent être communiquées aux destinataires suivants : la paierie départementale, l'Etat, et tout autre organisme habilité à intervenir dans le cadre du présent dispositif.

Nous vous informons du caractère obligatoire des informations collectées.

La durée de conservation de ces données est : 10 ans

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données dpo@cg974.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>

6.CADRE REGLEMENTAIRE

Dispositif d'aide pris en application du régime cadre exempté N° SA 49435 (anciennement 40417) relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020